

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMAHN, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Éric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH

Denis WACHBAR

Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER

Jean LACHMANN donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

9.1 Débat d'orientation budgétaires 2024

DELIBERATION D25012024/07

Récapitulatif des ratios :

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Dépenses	France 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	909	579	603	608	788	En €/hab
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	351	248	293	642	512	En €/hab
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	53,5	50	51,2	52,9	50,20	En %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	31,4	30,5	33,7	72,6	54,7	En %
Recettes	France 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	
Impôts directs/population (R2)	490	540	555	581	632	En €/hab
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1118	814	869	884	937	En €/hab
DGF/POPULATION (R6)	155	123	126	124	122	En €/hab

Dette	France 2022	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	
Encours dette/POP (R5)	744	350	747	1158	1072	En €/hab
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,67	0,43	0,86	1,31	1,14	En nbre d'années de recettes courantes
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	88,3	81,6	79,8	77,4	93,3	En %

PROGRAMME BUDGETAIRE 2024

FONCIER (25 000 €)

- Acquisitions foncières diverses : 25 000 €

VOIRIE (534 500 €)

- Etudes rue des Goumiers : 26 000€
- Extension réseau électrique Gendarmerie : 16 000€
- Parking derrière Beysang : 20 000€
- Elargissement Neuerweg : 315 000€
- Etude hydraulique prévention des inondations versant nord Hahnenberg/Rottenberg suite inondations Mittelmuehl : 42 500€
- Sécurisation Vieux chemin de Sélestat : 115 000€

ECLAIRAGE PUBLIC (66 000 €)

- Renouvellement (RN 59 : 56 têtes / Route Romaine : 21 têtes / rue du Hahnenberg : 16 têtes / rue de la première armée : 14 têtes) : 63 500€
- Illuminations fontaine : 2 500€

BATIMENTS (1 957 000 €)

- MTP travaux : 1 430 000€ (2025 : 715 000€)
- Rénovation énergétique EMB : 270 000€
- Etudes rénovation énergétique EEK (décret tertiaire) : 15 000€
- Complexe sportif – derniers lots à payer : 170 000€
- Agrandissement ELT – études et frais divers : 72 000€

CADRE DE VIE (132 000 €)

- Maintien à niveau ELT : 20 000€
- Relamping atelier et mairie : 6 000€
- Extension du colombarium : 30 000€
- Illuminations de Noël : 8 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Stèle cimetière : 5 000€
- Vidéosurveillance et serveur : 2 000 €
- Fibre communale dédiée : 10 000€
- Aire de fitness : 10 000€
- Trame Verte et Bleue : 28 000€
- Projet ADOS – préau, tables, bancs : 8 000€

EDUCATION (40 400 €)

EMB :

- Renouvellement parc informatique : 5 000€
- Mobilier divers : 4 000€

EMH :

- Renouvellement TBI : 5 100€
- Matériel cirque et mobilier : 3 700€

EEK :

- Renouvellement parc informatique : 14 000€
- Mobilier divers : 1 800€
- Marquages sportifs de la cour d'école : 5 000€
- Chasubles (300) : 1 800€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE (107 000 €)

- Etudes aménagement fouilles presbytère : 7 000€
- Eclairage Remparts – travaux régie : 30 000€
- Fouilles presbytère – supports et mises en lumière : 70 000€

SERVICES GENERAUX (131 500 €)

- Renouvellement parc informatique Mairie/téléphonie IP : 10 000€
- Renouvellement mobilier Mairie, préau à vélo : 30 000€
- Espaces Verts matériel divers : 10 000€
- Bâti-voirie matériel divers : 10 000€
- Atelier plateforme de lavage : 60 000€
- Police Municipale dotation matériel : 10 000€
- Préau à vélo atelier : 1 500€

Le TOTAL des projets 2024 s'élève à 2 992 900 € (inclus 1 100 000 € de RAR).

Les besoins de financement pour l'année 2024 : Afin de financer ses dépenses d'investissement, la Collectivité s'appuiera en 2024 sur :

- Des recettes d'investissement (FCTVA pour 300 000 € et vente hall de Gare pour 294 180 €)
- Des subventions d'investissement à hauteur de 1 150 000 €.
- Un excédent de fonctionnement pour environ 1 209 075 € et un excédent d'investissement de 351 390,35 € (à confirmer après validation du Compte Administratif 2023 par la Perception)

Les restes à réaliser de 2023 pour l'année 2024 : Le montant total des restes à réaliser pour 2023 s'élève à 1 100 000 € environ dont 500 000 € pour la Maison du Tourisme et du Patrimoine.

Le Conseil Municipal prend **ACTE**.

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
La secrétaire de séance,

